



Décret non respecté dans le cadre d'un examen national

Par **bouba150_old**, le **15/07/2007** à **15:53**

Bonjour à tous

nous avons passé avec pas mal d'étudiants, un examen classant il y a peu. Nous passons cet examen à la fin de nos études.

Le décret régissant cet examen stipulait notamment un nombre de places identique au nombre de candidats y participant ... malheureusement nous avons constaté qu'il y a environ 200 postes de moins par rapport au nombre de candidats (ils anticipent des redoublements mais sur aucun fait avéré)

Le décret stipulait aussi que la répartition de nos postes est organisé avant la levée de l'anonymat mais aucun décret retrouvé montrant ou interdisant une modification sachant que la répartition nous a été donnée (quelques jours avant les résultats)

Le décret n'a donc pas été respecté et cela nous offusque plus que tout : on n'est meme pas sûr d'avoir un poste

Pourriez vous m'indiquer la marche à suivre svp? un recours est il possible? si oui, comment faut il s'y prendre?

Merci de votre aide